

Paris – Le Havre, le 5 décembre 2022

Inauguration du premier hub de recharge du Havre Seine Métropole

C'est au Stade Océane, lieu emblématique de la région, qu'a été inauguré le premier hub de recharge électrique de la métropole, ce lundi 5 décembre, en présence d'Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et de Vincent Baril, Président de Shell France.

L'événement s'inscrit dans le cadre du déploiement d'un réseau de plus de 500 points de charge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire. Géré par ubitrlicity, membre du groupe [Shell](#), ce projet fait du Havre Seine Métropole un territoire pionnier de la mobilité électrique en France.



Edouard Philippe, Maire du Havre, Président Le Havre Seine Métropole et Vincent Baril, Président de Shell France ont inauguré le premier hub de recharge électrique de la métropole, ce lundi 5 décembre.

ubitrlicity, fabricant et exploitant de solutions de recharge pour véhicules électriques et filiale à 100% du groupe Shell, a été retenu par la Communauté Urbaine pour déployer un dense réseau de bornes de recharge pour soutenir le développement de la mobilité électrique et atteindre, les objectifs de transition énergétique du Havre Seine Métropole.

Le projet prévoit, d'ici fin 2024, d'installer plus de **500 points de charge** pour tous les résidents, visiteurs et touristes de la région du Havre, avec **476 points de charge AC (22kW)** et **58 points de charge rapide DC (150 kW)**.



Le parking du Stade Océane propose désormais 14 nouveaux points de charge AC (22kW) inaugurés ce jour sur ce nouveau hub Shell Recharge.

L'installation des premiers chargeurs AC a débuté cet été. **Une vingtaine de points de recharge seront accessibles d'ici fin 2022**, avant la poursuite progressive du déploiement en 2023 et 2024. Sur l'ensemble des 54 communes de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, ubitrlicity prévoit d'équiper plus de 150 sites permettant ainsi une forte couverture du territoire.

Les conducteurs de véhicules électriques pourront accéder aux solutions de recharge d'ubitrlicity, à travers les applications de mobilités classiques telle que Shell Recharge. Les points de charge seront exclusivement alimentés en **électricité produite à partir d'énergie renouvelable**.

Le savoir-faire auprès des collectivités locales d'ubitrlicity pour le déploiement d'infrastructures de recharge publiques de véhicules électriques s'ajoute à l'expertise de Shell Recharge en France en matière de mobilité électrique, pour proposer une gamme complète de solutions et services de recharge, pratiques et abordables.

« Pour accompagner le déploiement des véhicules électriques, il est essentiel de développer l'offre de bornes de recharge sur tout le territoire. La Communauté urbaine prend dès à présent sa part : ces 500 nouveaux points de charge constituent une première étape dans notre stratégie de soutien à la mobilité électrique », Edouard PHILIPPE, Maire du Havre, Président Le Havre Seine Métropole.

« Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans le développement de l'infrastructure de recharge. Le projet engagé par le Havre Seine Métropole est ambitieux et tourné vers l'avenir. C'est une fierté d'en être l'opérateur pour notre premier contrat en France », Clotilde Bourhis, Directrice France, ubitrlicity.

« Nous sommes heureux de contribuer à l'expansion rapide des infrastructures de recharge en Normandie. Ce premier projet d'envergure en France concrétise la volonté du groupe Shell d'être leader de la mobilité électrique. À travers le monde, nous opérons déjà plus de 110 000 points de recharge, et nous avons pour ambition en 2025, d'en opérer 500 000 et 2,5 millions en 2030 », Vincent Baril, Président de Shell France.

Visuels disponibles sur demande

À propos d'ubitrlicity : ubitrlicity fait partie du groupe Shell et s'est fixé pour objectif de fournir « de l'électricité pour tous, partout » avec des solutions de recharge innovantes pour les voitures électriques. ubitrlicity est connu pour convertir les lampadaires en points de charge. Les points de charge sont intégrés ou fixés au poteau et permettent l'expansion rapide d'une infrastructure de charge dense sans travaux de construction importants. De plus, en tant qu'opérateur de point de charge (CPO), ubitrlicity est également en mesure d'offrir des chargeurs AC et DC autonomes. Au Royaume-Uni, ubitrlicity exploite le plus grand réseau de recharge public. Le siège de la société berlinoise se trouve sur le campus du Forum européen de l'énergie (EUREF). www.ubitrlicity.com

À propos de Shell : Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne. Pour plus d'informations : <https://www.shell.com/> Shell France, filiale de Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité. Elle dispose de 85 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. En France, Shell Recharge Solutions installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de sa filiale ubitrlicity.

Pour plus d'informations : www.shell.fr

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la

participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers. Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2021 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 24 août 2022. Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse. Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.

Société des Pétroles Shell Tour Pacific 11/13 Cours Valmy – La Défense 92800 PUTEAUX, France R.C.S. Nanterre B 780 130 175 - Société par Actions simplifiée au capital social de 513 934 946 euros.